

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

# LES P'TITS POISSONS COOL



**7 route de creuse  
25560 La Rivière-Drugeon  
03.81.89.71.03 / 07.69.48.70.09  
[al.lesptitspoissonscool@famillesrurales.org](mailto:al.lesptitspoissonscool@famillesrurales.org)**

**PROJET PÉDAGOGIQUE  
ANNÉE SCOLAIRE  
2024/2025**

**Les P'tits Poissons  
font le tour du  
monde !**



ASSOCIATION  
LES BRIMBELLES



santé  
famille  
retraite  
services



SEVAD (Syndicat des Écoles  
de la Vallée du Drugeon)

# Sommaire

- 01 Présentation
- 02 L'équipe
- 03 Les locaux
- 04 Inscriptions et tarifs
- 05 Organisation des temps
- 06 Projet de l'année
- 07 Règlement des enfants
- 08 Objectifs

# Présentation



L'accueil est géré par l'Association Familles Rurales les Brimbelles de Frasne et est financé par le SEVAD, la CAF du Doubs, la MSA du Doubs et les familles.

Nous accueillons les enfants scolarisés à l'école élémentaire de La Rivière Drugeon

Ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi,  
les semaines scolaires  
• De 7h30 à 8h30  
• De 11h45 à 13h30 avec le repas  
• De 16h15 à 18h avec le goûter

# L'équipe

- Florence GRILLON (BAFA)
- Sabrina FANTIN (BAFA)
- Guénaëlle ARBEY (BAFA)
- Aurélie RENAUD (BAFA)
- Franca CHABOD
- Rose DICHAMP
- Christelle TROUTET

DIRECTRICE

Emma POSTIF CHAMORET  
(BPJEPS LTP, BAFA)

ANIMATRICES

STAGIAIRES

Ruben CHABOD DAME (apprenti CPJEPS AVVQ)

AGENT  
D'ENTRETIEN

Mélanie CHABOD

# Les locaux



- Un hall d'entrée avec portes-manteaux
- Un bureau
- Une cuisine



- Une grande salle pour les repas et les activités



- Des cours extérieures
- La bibliothèque de l'école
- Des toilettes



# Inscriptions et tarifs

Pour pouvoir participer à l'accueil périscolaire, il faut avoir un dossier complet sur le portail familles, avec les renseignements sur la famille.

Pour chaque enfant, les documents suivants sont obligatoires :

- Une photocopies des vaccins
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Le règlement intérieur signé Une
- Un justificatif de domicile

Tarifs au 01/05/2024	Quotients				
Accueil périscolaire	0 à 750 €	751 à 1000 €	1001 à 1350 €	1351 à 1750 €	1751 € et +
Matin de 7h30 à 8h30	1,84 €	2,06 €	2,16 €	2,27 €	2,38 €
Matin de 8h à 8h30	0,92 €	1,03 €	1,08 €	1,13 €	1,19 €
Midi de 11h45 à 13h30	7,12 €	7,94 €	8,36 €	8,77 €	9,18 €
Soir de 16h15 à 17h	1,84 €	2,06 €	2,16 €	2,27 €	2,38 €
Soir de 16h15 à 17h30	2,75 €	3,08 €	3,24 €	3,41 €	3,57 €
Soir de 16h15 à 18h	3,67 €	4,11 €	4,32 €	4,54 €	4,76 €

# Organisation des temps périscolaires

Le périscolaire propose 3 temps d'accueil qui sont rythmés en fonction du moment de la journée & des besoins de l'enfant.

MATIN

L'inscription est possible de 7h30 à 8h30 ou de 8h à 8h30  
Propositions d'activités manuelles, de jeux, ou jeux libres.

MIDI

Présence des enfants entre 11h45 et 13h30.  
Les repas sont livrés en liaison froide, par Château d'Uzel  
Nous prenons le repas tous ensemble puis les enfants sont répartis par groupe pour faire des activités.

SOIR

L'inscription est possible de 16h15 à 17h, 17h30 ou 18h.  
Goûter puis propositions d'activités manuelles, de jeux, ou jeux libres.  
Un accompagnement aux devoirs est proposé par deux bénévoles les lundis et jeudis soirs.

# Projet de l'année

Les P'tits Poissons font  
le tour du monde !

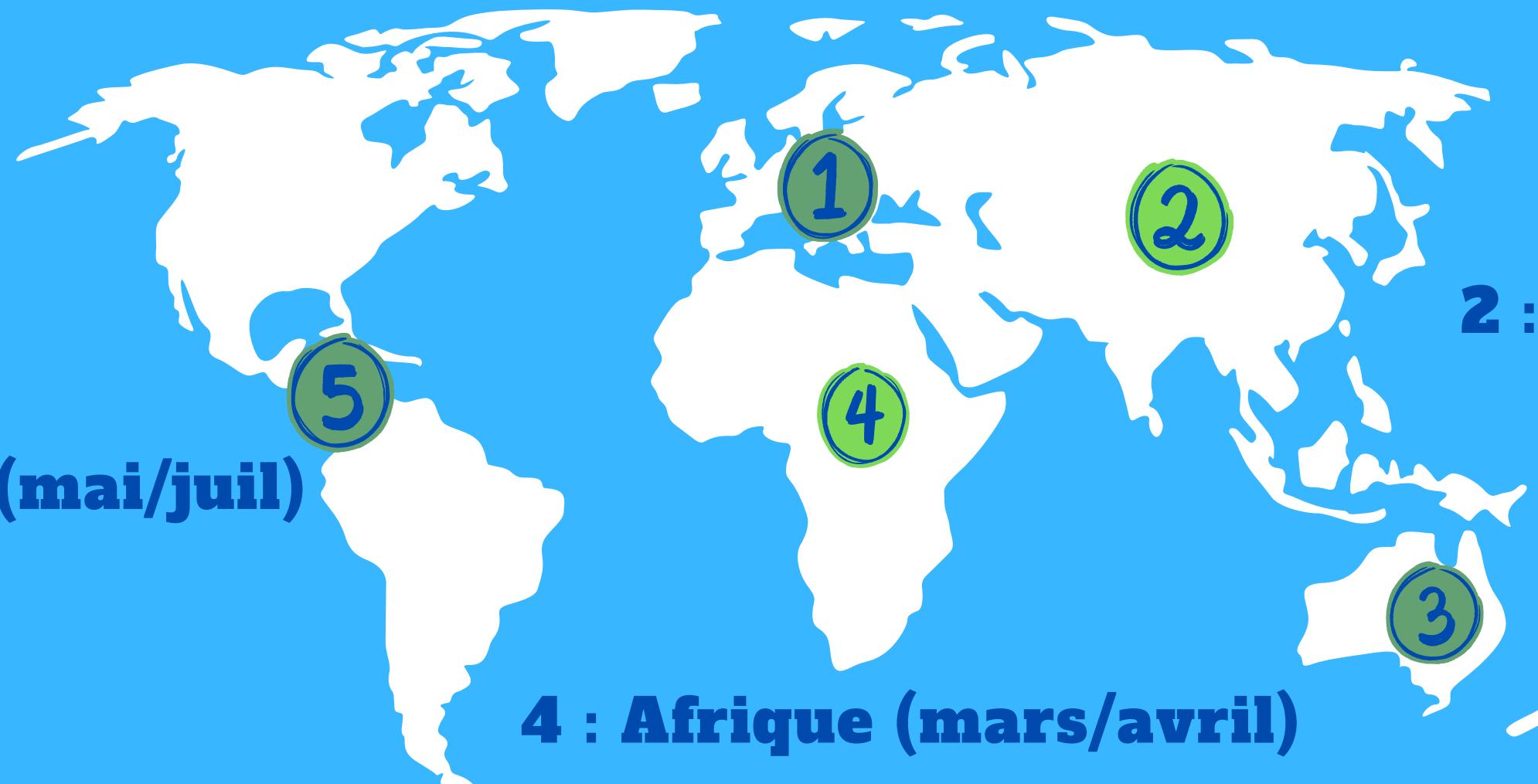
**1 : Europe (sept/oct)**

**5 : Amérique (mai/juil)**

**4 : Afrique (mars/avril)**

**3 : Océanie (jan/fev)**

**2 : Asie (nov/dec)**



# Règlement des enfants

Chaque enfant dispose d'un permis à 6 points. Lorsqu'il ne respecte pas une des règles, un adulte lui retire un point. A chaque point perdu, les parents sont prévenus. Les permis à point sont affichés à la cantine. Si un enfant n'a plus de point, alors il n'a plus de permis et il est exclu 1 journée du périscolaire. Ensuite le permis est remis à zéro, mais l'exclusion est deux jours, puis trois jours, etc.

Le retrait de point est non négociable. Si une animatrice retire un point, alors c'est définitif. Si l'enfant se comporte bien pendant 2 semaines consécutives (=sans perdre de point), alors il peut récupérer un point.

Les règles à respecter sont affichées au périscolaire. Chaque enfant doit signer le règlement, ainsi que les parents, pour pouvoir fréquenter le périscolaire.

# Objectifs

01

## Intention éducative :

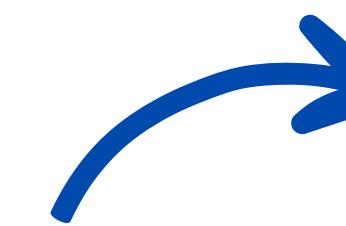
Favoriser le vivre-ensemble



02

## Objectifs pédagogiques :

- Développer la solidarité entre enfants
- Développer l'autonomie
- Apprendre à respecter les règles, les autres et le matériel
- Développer l'entraide et le partage
- Favoriser le sens civique
- Communiquer autrement



03

## Moyens :

- Création d'une boîte à idées pour les activités
- Définition des règles de vie et de politesse avec les enfants
- Création du support et affichage de ces règles
- Favoriser les échanges entre les différents âges à travers les activités
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage des valeurs
- Encourager la tolérance et faire accepter la différence
- Inclure les familles dans les projets
- Privilégier les « Messages clairs »
- Donner des responsabilités aux enfants